

# Pas fans d'électro

La Belgique va-t-elle reconnaître les électro-hypersensibles? Un projet est sur la table du Sénat. L'enjeu est crucial. Car les victimes disent vivre l'enfer.

- Texte: Catherine Ernens -

**D**ès que la box Internet est allumée, j'ai des vertiges et envie de vomir", témoigne un électro-hypersensible (EHS) pour qui le quotidien est devenu une souffrance dans un monde où nous dégainons notre smartphone plus vite que notre ombre. Entre 1 et 3 % des Belges seraient concernés, soit entre 100.000 et 300.000 personnes, selon des projections de l'OMS. C'est pourtant un sujet qui reste controversé, tabou, irritant. Les ondes magnétiques sont-elles en train de bousiller notre santé et notre avenir? Le débat déchire la communauté scientifique. Les électro-hypersensibles sont, eux, convaincus de leurs soucis et sérieusement handicapés.

Des migraines, un sommeil perturbé, des nausées, des fourmillements dans les doigts, des problèmes cutanés... Autant de symptômes attribués à l'exposition aux radiofréquences des téléphones portables omniprésents, aux antennes-relais toujours plus nombreuses et au wi-fi toujours plus développé. Certains EHS vivent de véritables drames, des pertes d'emploi, un isolement social et psychologique avec de surcroît énormément de scepticisme de la part du monde médical.

Colette Devillers est une EHS qui parvient à vivre raisonnablement. Elle est la secrétaire de l'association qui défend les droits des EHS, l'Arehs. Elle n'a plus de portable, téléphone avec un fixe uniquement et utilise intensivement le mail. "On peut avoir accès à Internet. C'est le wi-fi qui nous est interdit. Les gens confondent souvent les deux", témoigne-t-elle. À l'heure où la 5G s'invite sur notre territoire, l'électro-hypersensibilité a besoin d'être débattue et reconnue. C'est le combat porté par le sénateur Christophe Lacroix (PS), qui signe un projet de résolution qui sera prochainement sur la table du Sénat.

Pour lui, l'absence actuelle de consensus scientifique autour du syndrome ne peut être une raison pour différer toute action. Il s'agit d'un problème de santé publique et de choix politiques. Les compteurs d'électricité et de gaz dits intelligents, c'est-à-dire transmettant en temps réel la consommation des ménages au gestionnaire de réseau via radiofréquences, vont apparaître. Pour les EHS, il s'agit là d'un obstacle insurmontable.

Au-delà, on ne connaît pas les dégâts déjà opérés par le bain technologique dans lequel nous nageons. Les enfants sont désormais exposés aux ondes dès leur naissance et même avant. Les ondes magnétiques sont suspectées par rapport à la baisse de qualité des spermatozoïdes. On le voit: le débat est large. "On espère que cette proposition pourra amorcer la réflexion. Toute la population est concernée. Les électro-hypersensibles ne sont que la pointe émergée de l'iceberg de la pollution magnétique, s'insurge la physicienne Wendy de Hemptinne qui s'est lancée depuis trois ans dans un travail de sensibilisation. On avance sur la technologie sans fil sans penser les problèmes de santé. Nos décideurs ne pensent qu'en termes d'avancées économiques. On est en train de créer une crise sanitaire sans précédent. Je ne veux pas être anxigène. Mais il faut dire ce qui est." ✖

## L'ANECDOTE

L'électro-hypersensibilité est un trouble physiologique et non psychologique, selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

## Maladie professionnelle

Le terme d'hypersensibilité électromagnétique a été utilisé pour la première fois en 1994. L'accroissement progressif du nombre de personnes se disant incommodées à des degrés divers par les ondes a eu un prolongement en justice dans plusieurs pays comme l'Italie, l'Allemagne ou la France. Un cadre qui utilisait intensivement son téléphone portable et qui était atteint d'une tumeur bénigne au cerveau, par exemple, est parvenu à faire reconnaître ses souffrances comme maladie professionnelle. En France, un opérateur de téléphonie mobile a été condamné en 2012 à indemniser une électrosensible strasbourgeoise pour la protection de son logement contre les ondes électromagnétiques.

## Des pays en avance

Dans les pays nordiques, l'intolérance électromagnétique est reconnue comme maladie professionnelle. En Suède, l'électrosensibilité est reconnue comme un handicap qui permet aux personnes qui en souffrent de réclamer des aménagements de leur lieu de travail et de leur domicile. La ville de Stockholm met à la disposition des hypersensibles des maisons situées dans des zones périphériques moins couvertes par les réseaux de téléphonie mobile. La France s'est dotée d'une "loi Abeille" qui impose de recenser les points qui présentent des taux d'exposition beaucoup plus élevés que la moyenne et interdit les bornes wi-fi dans les crèches et garderies.

## Tous pollués

Des appels du monde médical ont été lancés plusieurs fois. Le plus célèbre est celui de Fribourg, signé par plus de mille médecins en 2002. "Nous ne pouvons plus accepter l'hypothèse d'une coïncidence ou l'effet du hasard", disaient-ils, détaillant leur profonde inquiétude face à l'augmentation dramatique de maladies graves et chroniques comme les troubles d'apprentissage, cardiaques, de la tension artérielle, des infarctus, des tumeurs du cerveau, de la maladie d'Alzheimer. Nous serions ainsi tous agressés par la pollution magnétique à des degrés divers. Et des études montrent que 10 à 50 % de la population pourrait devenir très intolérante aux champs électromagnétiques dans les 50 prochaines années.